



## MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

---

### AVIS PUBLIC

#### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

Lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 13 janvier 2014, le Conseil municipal de La Macaza a adopté le ***Règlement numéro 2014-095 décrétant les taux variés de taxes foncières, de tarifs pour services municipaux, pour l'exercice financier 2014.***

Que ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal situé au 53, rue des Pionniers, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ À LA MACAZA CE 22<sup>e</sup> JOUR DE JANVIER 2014**

Le directeur général

Jacques Taillefer

---

Règlement numéro 2014-095

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Jacques Taillefer, directeur général de la municipalité de LA MACAZA, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits suivants : panneaux à l'extérieur de l'Hôtel de Ville et à l'église, entre 10 h. et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22<sup>e</sup> jour de janvier 2014.

Le directeur général

Jacques Taillefer